



Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

2015/2210(INI)

25.9.2015

AVIS

de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

à l'intention de la commission des affaires économiques et monétaires

sur le semestre européen pour la coordination des politiques économiques:
mise en œuvre des priorités pour 2015
(2015/2210(INI))

Rapporteure pour avis: Ildikó Gáll-Pelcz

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs invite la commission des affaires économiques et monétaires, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- vu sa résolution du 11 mars 2015 sur la gouvernance du marché unique dans le cadre du semestre européen 2015¹,
 - vu la communication de la Commission du 13 mai 2015 intitulée "Semestre européen 2015: recommandations par pays" (COM(2015)0250),
 - vu sa résolution du 24 juin 2015 sur "l'examen du cadre de gouvernance économique: bilan et enjeux"²,
1. constate que le marché unique demeure fragmenté et insuffisamment réalisé et que le fort potentiel de croissance intelligente, durable et inclusive, d'innovation et de création d'emploi reste inexploité, notamment dans le domaine des services; demande à la Commission et aux États membres de tenir leurs engagements et de maintenir la relance du marché unique parmi les grandes priorités de l'Union; estime qu'il est essentiel d'exploiter au maximum les possibilités immenses que recèle le marché unique, suivant une démarche globale, pour dynamiser la croissance et la compétitivité; souligne que le semestre européen devrait englober les objectifs d'une stratégie européenne globale à long terme en matière de croissance et d'emploi à l'horizon 2020 et au-delà; appelle donc de ses vœux, une fois encore, la mise en œuvre rapide de l'ensemble des dispositions législatives de l'Union en la matière et invite instamment la Commission à appliquer plus efficacement les procédures en manquement et le Conseil européen à poursuivre leur amélioration dans le cadre des futures révisions du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne;
 2. invite une nouvelle fois la Commission à soumettre des propositions tendant à faire du marché unique un pilier à part entière du semestre européen, accompagnées des lignes directrices spécifiques et des recommandations par pays correspondantes, afin d'y inscrire un ensemble de priorités clairement définies en prise sur l'économie réelle; demande à la Commission de renforcer l'articulation entre les piliers; rappelle que la bonne gouvernance économique et ses effets ne peuvent se faire pleinement sentir que si celles et ceux qui sont chargés d'en mettre en œuvre et appliquer les règles y sont convenablement associés; invite donc la Commission à intégrer la réalisation du marché unique dans toutes ses dimensions – marchandises, services, capitaux, travail, énergie, transport et secteur numérique – dans le semestre européen et les recommandations par pays;
 3. préconise de mettre à profit le semestre européen pour renforcer la gouvernance du marché intérieur grâce à la mise en place d'un ensemble d'indicateurs spécifiques permettant de mesurer ses résultats et à la production de données supplémentaires; demande que les rapports par pays comprennent un chapitre consacré aux progrès et aux freins du marché intérieur;

¹ Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0069.

² Textes adoptés de cette date, P8_TA(2015)0238.

4. souligne que, pour conférer au semestre européen une dimension axée sur le marché unique, l'examen annuel de la croissance devrait encourager les États membres à associer leurs collectivités locales et régionales à l'établissement de contributions modulées à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020, et à les faire participer à la conception et à l'exécution des programmes nationaux de réforme suivant le principe de gouvernance du marché unique;
5. demande à la Commission d'inviter les États membres à consacrer, dans leurs programmes nationaux de réforme annuels, un chapitre au marché unique, dans lequel ils exposeront en détail les progrès accomplis dans l'intégration de ce dernier à l'échelle nationale et les mesures appelées à être adoptées l'année suivante; invite la Commission à suivre le même plan pour ses recommandations par pays;
6. souligne l'importance et l'intérêt que revêtent les rapports des précédentes années sur l'intégration du marché unique, compte tenu de leur apport utile aux priorités générales fixées dans l'examen annuel de la croissance réalisé par la Commission et à la définition des recommandations par pays dans le cadre du semestre européen; déplore vivement, dans ces conditions, que le rapport sur l'intégration du marché unique n'ait pas été établi pour 2015 et que la préconisation du Parlement soit restée lettre morte;
7. salue la nouvelle démarche adoptée par la Commission pour moderniser le semestre européen; à cet égard, juge méritoire, mais insuffisant, l'effort qu'elle a entrepris pour définir des recommandations par pays relatives au marché unique; estime qu'une action plus résolue de pilotage et de coordination des politiques économiques s'impose si l'on veut garantir une mise en œuvre cohérente et juste du cadre de gouvernance économique dans tous les États membres et pouvoir y mesurer les effets de la gouvernance économique;
8. s'inquiète de la persistance de déséquilibres macroéconomiques dans certains États membres, notamment du niveau élevé d'endettement public et des déficits considérables de la balance courante, ainsi que des risques excessifs associés aux systèmes bancaires;
9. estime, comme le soulignent les recommandations par pays pour 2015, qu'il importe de supprimer les restrictions non justifiées et les entraves à l'entrée dans les secteurs clés; demande en outre aux États membres concernés d'accorder la plus grande attention à ces recommandations et de lever d'urgence ces obstacles à la croissance du marché unique;
10. fait observer que le marché unique est l'un des éléments les plus importants du projet européen et constate que, pour que le semestre européen s'inscrive dans une logique d'ouverture, le Parlement européen doit y participer activement; invite les États membres qui n'ont pas appliqué les recommandations par pays relatives au marché intérieur à venir s'expliquer devant sa commission compétente (commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs); compte s'inspirer des explications fournies pour formuler les suggestions qu'il soumettra, le moment venu, à la Commission dans le cadre de l'élaboration des nouvelles recommandations par pays, dont la publication est prévue en mai;
11. déplore l'existence de nombreuses plaintes au sujet des déficits de mise en œuvre; demande à la Commission de mettre en place un meilleur système de suivi et de retour d'information concernant la mise en œuvre de la législation; invite la Commission à revoir

les dispositifs juridiques qui présentent de profonds déficits de mise en œuvre;

12. souligne l'insuffisance des investissements publics et privés dans la plupart des États membres; invite instamment la Commission à prendre des mesures supplémentaires pour renforcer et faciliter l'accès des PME (en particulier de celles évoluant dans des secteurs névralgiques, tel le nouveau secteur du numérique) aux financements, ainsi que pour améliorer l'environnement des entreprises, simplifier les procédures, réduire les formalités administratives dans le marché unique et favoriser l'investissement; souligne combien il est important, pour la réussite du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), que les marchés soient concurrentiels et très intégrés et assortis d'une réglementation bien conçue pour les entreprises;
13. rappelle qu'il est indispensable de concentrer les investissements sur les axes prioritaires de la stratégie Europe 2020, que sont: développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation, promouvoir une économie plus efficace dans l'utilisation des ressources, plus verte et plus compétitive, et encourager une économie riche en emplois, permettant d'atteindre un haut niveau de cohésion sociale et territoriale; invite la Commission à respecter le calendrier de lancement du FEIS, prévu à l'automne 2015, afin que celui-ci produise les effets escomptés de relance de l'économie réelle et d'accélération de la reprise dans les États membres; estime que ces investissements serviront à renforcer la compétitivité de l'Union dans des secteurs de croissance clés, tels que les services, l'énergie, les transports et le marché unique numérique;
14. juge nécessaire que la Commission et les États membres accompagnent davantage les PME pour élargir leurs débouchés, favoriser l'innovation, renforcer leur capacité d'exportation, encourager la création d'emplois, les aider à être plus compétitives, notamment sur les marchés nationaux, et améliorer la productivité globale; préconise de développer au maximum les possibilités offertes par le programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises (programme COSME) 2014-2020 afin d'améliorer l'accès des PME aux financements sur les marchés nationaux et internationaux; préconise également de promouvoir d'autres formes de financement que le financement bancaire;
15. attire l'attention sur la nécessité d'améliorer et de renforcer la coordination fiscale ainsi que de redoubler d'efforts contre la fraude et l'évasion fiscales, dans le respect des compétences nationales, afin de garantir l'égalité des conditions et d'éviter une concurrence déloyale et des distorsions préjudiciables au sein du marché unique;
16. souligne que le semestre européen constitue une occasion privilégiée de faire avancer plus résolument la construction du marché unique numérique; salue, à cet égard, la communication de la Commission relative à la feuille de route pour l'achèvement du marché unique numérique; estime qu'il est essentiel de remédier à la situation actuelle de morcellement des règles nationales relatives aux services numériques et de créer un marché unique numérique plus innovant et transparent qui repose sur une concurrence loyale et garantisse un niveau élevé d'accessibilité et de protection des consommateurs; invite la Commission à respecter le calendrier prévu et à lancer les seize initiatives visant à parvenir à un réel marché unique numérique en Europe afin de contribuer à la reprise économique de l'Union européenne, d'améliorer la compétitivité intérieure et extérieure de l'Union et de favoriser la cohésion sociale;

17. estime que l'insuffisance des compétences numériques, les lacunes de la couverture et la cherté limitent les retombées des technologies de l'information et de la communication (TIC); invite instamment la Commission et les États membres à accorder une attention prioritaire, dans les recommandations par pays et les programmes nationaux de réforme, à la formation au numérique des particuliers et des entreprises et à l'accès de tous les citoyens aux infrastructures de réseau;
18. estime que les États membres doivent redoubler d'efforts pour moderniser leur administration en proposant des services numériques plus nombreux et plus accessibles aux particuliers et aux entreprises, en accordant une attention particulière aux PME, et pour faciliter la coopération et l'interopérabilité transfrontalières des administrations; est favorable à la mise en place de dispositifs d'évaluation et d'échange de bonnes pratiques en matière de services numériques;
20. constate que plus d'un obstacle entrave le bon fonctionnement des marchés de produits et de services; soutient le travail effectué par la Commission dans le domaine des professions réglementées;
21. constate que la plupart des États membres se situent en deçà des objectifs de la stratégie Europe 2020 en matière de recherche et développement; invite la Commission à publier, conformément à son intention, la révision de la stratégie Europe 2020 à la fin de 2015 au plus tard, afin de renforcer le rôle joué par le marché unique et le marché unique numérique, leviers privilégiés de reprise économique et de création d'emplois de qualité dans l'Union européenne; invite les États membres à axer plus résolument leurs économies sur l'innovation et la connaissance;
22. souligne que la mise en œuvre intégrale et rapide de la législation de l'Union en matière de marchés publics et de concessions serait un excellent moyen de renforcer les innovations et l'accès des PME, de favoriser le développement durable et de moderniser l'administration, en améliorant la qualité, l'efficacité et la transparence des dépenses et investissements publics;
23. estime qu'il est nécessaire de renforcer l'appropriation, par les parlements nationaux, des recommandations par pays; encourage les États membres à offrir à la Commission la possibilité de présenter les recommandations par pays devant les parlements nationaux; invite, en outre, les États membres à appliquer les recommandations par pays et à transposer rigoureusement les objectifs de l'Union dans leurs objectifs nationaux; demande une nouvelle fois à la Commission de rendre compte à sa commission compétente des mesures prises pour assurer la bonne mise en œuvre des recommandations par pays ainsi que de l'état d'avancement de celle-ci.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	23.9.2015
Résultat du vote final	+: 30 -: 7 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Dita Charanzová, Carlos Coelho, Anna Maria Corazza Bildt, Daniel Dalton, Nicola Danti, Dennis de Jong, Pascal Durand, Vicky Ford, Ildikó Gáll-Pelcz, Evelyne Gebhardt, Antanas Guoga, Robert Jarosław Iwaszkiewicz, Liisa Jaakonsaari, Philippe Juvin, Antonio López-Istúriz White, Jiří Maštálka, Marlene Mizzi, Eva Paunova, Jiří Pospíšil, Marcus Pretzell, Robert Rochefort, Virginie Rozière, Christel Schaldemose, Andreas Schwab, Olga Sehnalová, Ivan Štefanec, Catherine Stihler, Róza Gräfin von Thun und Hohenstein, Mihai Țurcanu, Anneleen Van Bossuyt, Marco Zullo
Suppléants présents au moment du vote final	Jan Philipp Albrecht, Lucy Anderson, Pascal Arimont, Ulrike Trebesius
Suppléants (art. 200, par. 2) présents au moment du vote final	Clara Eugenia Aguilera García, Mario Borghezio, Roger Helmer, Flavio Zanonato